**Zeitschrift:** Anzeiger für schweizerische Geschichte = Indicateur de l'histoire suisse

**Band:** 17 (1919)

Heft: 2

**Bibliographie:** Revue des publications historiques de la Suisse romande : ler trimestre

1919

Autor: Naef-Revilliod, Hélène

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 16.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Revue des publications historiques de la Suisse romande. I<sup>er</sup> trimestre 1919.<sup>1</sup>)

## Histoire générale.

Nous reviendrons plus tard à un travail dont M. Victor van Berchem commence seulement la publication<sup>2</sup>). Il concerne Genève et les Suisses au XV<sup>me</sup> siècle, la Folle vie et le traité de combourgeoisie de 1477. Nous attendrons qu'il ait paru en entier pour en parler comme il le mérite.

D'un bel article de M. G. de Pourtalès sur Odet de la Noue, nous voulons retenir ce qui concerne les deux séjours à Genève du poète réformé (1607 et 1611)³). Renommé pour des travaux d'architecture militaire, il avait été appelé par le conseil à s'occuper des fortifications de la ville sans cesse menacée par le duc de Savoie. Les Archives d'Etat de Genève possèdent de lui un «Mémoire de ce qu'il est besoin de faire en plusieurs lieux de ceste cité de Genève afin de la mettre en défense pour la nécessité pressante» (1607). En 1611, aidé de M. de Béthune il fit élever de nouveaux ouvrages de terre vers Saint-Victor, près des bastions de Saint-Antoine et du Pin. L'art militaire ne l'accaparait pourtant point assez pour lui faire oublier la poésie. Il noua des relations littéraires avec le professeur Jean Diodati, le traducteur de la Bible et resta plusieurs années en correspondance avec lui.

Dans le laps de temps fort court laissé à un conférencier pour exposer un vaste sujet, M. le Prof. Borgeaud a réussi à dire ce qui fait de Genève une sœur de la grande République des Etats-Unis<sup>4</sup>). Il a fait sentir le caractère originellement et essentiellement religieux des relations que leur histoire a établie entre elles. Par les Réformateurs, par Cartwright et Robert Browne, Genève se trouve être en quelque mesure la patrie spirituelle des colons du Mayflower. Par ceux-ci, par leurs descendants, la nouvellle démocratie américaine est fondée sur les maximes même qu'avaient énoncées Bèze et Hotman. Au XVIIIe siècle, les écoles anglaises enseignent le droit d'après les *Principes* de Burlamaqui, le professeur genevois, et de cet enseignement découle la *Déclaration des droits des colons, comme hommes, comme chrétiens et comme citoyens*, la première, qui est à l'origine de celles de 1776 et de 1780. Dès le début du XIXe siècle, le ministre des finances américaines est un Genevois, Albert Gallatin. Enfin le système des deux Chambres fédérales, institué par notre constitution de 1848 s'est directement inspiré de la forme du gouvernement américain préconisée par James Fazy.

<sup>1)</sup> Nous avons joint à cette Revue le résumé des articles parus dans les dernières semaines de 1918, trop tard pour figurer au précédent fascicule de l'Indicateur d'histoire suisse.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) V. van Berchem, Genève et les Suisses au XVe siècle, la Folle vie et le traité de combourgeoisie (1477); Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. 44, 1919, p. 1–73.

<sup>3)</sup> G. de Pourtalès, Odet de la Noue; Bulletin de la Sté de l'histoire du protestantisme français, LXVIIme anné (1918), 15e de la 5e série, p. 81-111 et 280-305.

<sup>4)</sup> Ch. Borgeaud, La Nouvelle Angleterre, berceau de la démocratie américaine, et Genève; conférence faite à l'Aula de l'Université de Genève le 23 décembre 1918, 16 pages in-16.

Plusieurs pièces conservées aux Archives d'Etat de Genève et relatives à un manifeste que Davel aurait tenté de répandre, à Genève en particulier, nous sont présentées par M. F.-R. Campiche 1). De l'enquête menée par le Conseil genevois sur cette affaire, aucune certitude absolue ne se dégage. Bien que les témoins s'accordent à ignorer ce manifeste, d'autres faits rendraient vraisemblable la connivence de certains citoyens avec le patriote vaudois. Des recherches dans les archives de familles apporteraient peut-être des précisions sur ce fait.

Des bribes d'histoire: un minuscule incident de la révolution vaudoise de 1798 nous est raconté par M. Mogeon<sup>2</sup>); c'est l'interrogatoire d'un député de l'Assemblée provisoire accusé par le commissaire français d'avoir eu des intelligences avec les Bernois. Mais le député Cornaz sort de là blanc comme neige: il n'avait fait qu'écrire à sa femme en usant, sans le savoir, d'un messager suspect.

La même période de l'histoire vaudoise fournit à M. Mogeon qui en est spécialiste la matière d'un second article.<sup>3</sup>) Une pièce vient grâce à lui compléter le dossier de «l'affaire de Thierrens», le premier incident de la campagne française contre Berne en 1798; c'est la déclaration du chirurgien qui pansa le dragon Chenevard, aussitôt après l'agression. M. L. Mogeon en a trouvé une copie au registre des séances de l'Assemblée provisoire et il la transcrit pour les lecteurs de la Revue historique vaudoise.

Quand on publie des lettres, des journaux manuscrits ou des documents quelconques sans les appliquer à une étude historique spéciale, on devrait au moins, pour en relever l'intérêt souvent médiocre, les accompagner de tous les renseignements qui peuvent les situer ou les éclairer. Nos petites revues historiques cherchent plutôt semble-t-il, à se procurer un certain nombre de pages de copie; le reste leur est assez indifférent. Ces réflexions nous sont, une fois de plus, suggérées par la lecture de quelques souvenirs de 1802 et de l'occupation du général Turreau dans les Annales valaisannes. 4) On nous sert là une lettre dont on nous laisse ignorer jusqu'à l'auteur. Maints détails que celui-ci fournit sur sa situation personelle devaient cependant rendre facile une identification. On se contente de nous dire en une note finale (et pourquoi pas au début de l'article?) que la pièce en question est extraite du copie-de-lettres de Jos.-A. de Nucé, offert à la Société d'histoire du Valais romand; le lecteur cherche là des lumières qu'il n'y trouve point; il se demande si ce M. de Nucé est le personnage qui écrit la lettre, il croit pouvoir répondre que non . . . Devons-nous nous attendre à voir sortir de ce copie-de-lettres encore beaucoup d'autres échantillons présentés de la même manière?

Faut-il parler ici de l'article plutôt littéraire qu'historique que M. Bondallaz consacre aux écrivains fribourgois du XIXe siècle? Di lest assez important pour que nous ne puissions le passer sous silence; d'autant plus qu'il était impossible de traiter un tel sujet sans faire sa part à l'histoire proprement dite; la langue, en pays fribourgeois, est en étroite corrélation avec la politique; les événements historiques y ont eu une

<sup>1)</sup> F.-R. Campiche, Le manifeste de Davel à Genève; Revue historique vaudoise, 27e année (1919), 2e livr., p. 46-55.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) L. Mogeon, Un député de l'assemblée provisoire sur la sellette; Revue historique vaudoise, 27e année (1919), 2e livr., p. 33-46.

<sup>3)</sup> L. Mogeon, Le dragon Chenevard; Revue historique vaudoise, 27e année (1919), 1e livr., p. 25-28.

<sup>4)</sup> Quelques souvenirs de 1802 et de l'occupation du général Turreau; Annales valaisannes, IIe année (1918), nº 4, p. 87–92.

<sup>5)</sup> P. Bondallaz, Le mouvement littéraire en pays fribourgois vers 1850; Annales fribourgeoises, VIIe année (1919), no 1, p. 1–28.

répercussion immédiate sur l'emploi, l'extension ou la disparition du français. C'est ce que montre M. Bondallaz. Puis il analyse l'œuvre d'auteurs dont les principaux sont Borret, Daguet, Glasson, Berchtold, et surtout Sciobéret, «le plus richement doué de nos conteurs romands», selon M. Virgile Rossel.

#### Histoire locale.

M. Montandon a fait sur les premiers bourgeois de Valangin des recherches minutieuses. 1) Dès le XIIIe siècle, probablement, Valangin eut ses bourgeois. Ceux-ci ne se distinguent guère des francs-habergeants que par le lieu de leur habitation: dans le bourg, pour les premiers, dans la vallée pour les seconds. Si donc les documents concernant les bourgeois font défaut jusqu'au XVIe siècle, nous serons renseignés pourtant par les actes de 1363 et 1372 relatifs aux francs-habergeants. M. Montandon examine, d'après ces chartes, le degré de liberté accordé par les seigneurs de Valangin à leurs bourgeois. Dès le début du XVIe siècle, ces derniers sont organisés. Plus tard, il leur suffit de posséder maison au bourg, sans obligation d'y habiter. La grande franchise de 1407, confirme et augmente leurs privilèges. Ils ne sont plus même tenus, ensuite d'avoir une demeure dans le bourg; le XVIe siècle amène dans leur état de nouvelles transformations. Mais, malgré les efforts des seigneurs pour le peupler, le bourg de Valangin ne s'accroît que très peu et son développement n'est pas comparable à celui du Locle, par exemple.

Ce que nous disions tout à l'heure de la lettre sur l'occupation du Valais par le général Turreau, s'applique encore à un fragment publié par les Annales fribourgeoises.²) C'est ici un extrait de «l'Annalyse des Archives de la Noble Bourgeoisie et Ville de Bulle, 1818, dressée par Combaz». On a séparé huit pages de ce volume, pour les reproduire telles quelles, sans un commentaire ni une note explicative. Qui aurait, sans la nécessité d'un travail tout à fait particulier, le courage de lire les uns après les autres ces petits alinéas décousus, indiquant sèchement le nombre de florins payés à chaque messager ou délégué de la ville de Bulle? Si, d'autre part, un historien est obligé de recourir à ce document, n'aura-t-il pas avantage à user de l'original complet (surtout puisque celui-ci est du XIXe siècle, en langue et écriture modernes)? Bien plus: aura-t-il même le droit de se contenter du fragment isolé qu'il trouvera dans les Annales fribourgeoises, en négligeant tout le reste du manuscrit? Si, pour une raison ou une autre, cette «Annalyse» du notaire Combaz est difficile à consulter, le vrai service à rendre aux historiens est de la publier en entier avec tout l'appareil critique nécessaire.

M. Burmeister signale un poème inédit de la fin du XVIe siècle, à la louange de Payerne.<sup>3</sup>) Le texte latin, avec sa traduction en vers français était inscrit sur un parchemin qui servit de reliure à un livre de reconnaissances. L'auteur en est Pierre Fabry, notaire à Moudon.

La liste complète des cent-trente-deux gouverneurs de Monthey (de 1536 à 1798) est inscrite, avec les armoiries de chacun d'eux, sur deux grands tableaux, dans la salle du Conseil de la Bourgeoisie à Monthey. Les *Annales valaisannes* en donnent un relevé,

<sup>1)</sup> L. Montandon, Les premiers bourgeois de Valangin; Musée neuchâtelois, N. S., Ve année (1918), no 5, p. 145-152, et no 6, p. 194-203.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) Détails circonstanciés de ce que les Bullois firent en 1536, époque où ils passèrent sous Fribourg; Annales fribourgeoises, VII<sup>c</sup> année (1919), nº 1, p. 29–37.

<sup>3)</sup> A. Burmeister, Un poème en l'honneur de Payerne; Revue historique vaudoise, 27e année (1919), n° 1, p. 21—25.

qui pourra sans doute servir à repérer des recherches sur l'histoire du Bas-Valais durant ces deux siècles. 1)

Ce qu'un paysan voit hors de chez lui, c'est-à-dire ce qui se passe chez ses voisins, la vie publique de son village, les événements que lui annonce sa gazette, le coût de la vie, tout cela se retrouve dans le journal de Jacob Ducommun, paysan des Jeannerets près du Locle, résumé par M. Evard. <sup>2</sup>) Nous ne pouvons donner une analyse de cet écrit pittoresque, qui est certes un trésor pour celui qui voudrait faire revivre le milieu des montagnards neuchâtelois au XVIIIe siècle.

Quelques maisons européennes envoyèrent de l'horlogerie en Chine, déjà au XVII<sup>e</sup> siècle; au XVIII<sup>e</sup>, ce commerce prit de l'extension; mais ce ne fut qu'au XIX<sup>e</sup>, avec les Bovet de Fleurier qu'il fût régulièrement organisé. Pendant longtemps cette famille en eut, peut-on dire, le monopole. Au moyen de lettres et de mémoires, ou bien en faisant causer de vieux Fleurisans, M. A. Chapuis a trouvé de quoi retracer toute l'entreprise d'Edouard Bovet et de ses frères.<sup>3</sup>)

Pour la dernière fois, le nom de Jules Crosnier clôt un article de Nos Anciens et leurs Oeuvres: le village de Confignon en fait le sujet<sup>4</sup>): M. Crosnier retrace l'histoire des seigneurs du lieu, puissants au XIIIe siècle, celle de l'église qui relevait du prieuré genevois de Saint-Jean-hors-les-murs, et qui fut partiellement reconstruite à diverses époques; seule, la chapelle des seigneurs demeura intacte et l'on fit avec succès des fouilles dans ses caveaux. Deux demeures rapellent encore le souvenir de Genevois illustres: celle du curé de Pontverre, chez qui se réfugia Jean-Jacques Rousseau, en 1728, et «la maison de Liotard», que le peintre avait, en 1763, achetée d'Abraham Faizan. Ainsi, M. Crosnier a parcouru le vieux village en artiste et en historien; les choses qu'il y a vues l'ont ému ou intéressé doublement.

# Histoire ecclésiastique.

Gaberel, dans ses ouvrages, n'en était pas à une inexactitude près. M. le Dr. de Vries en relève une nouvelle, contenue dans l'Histoire de l'Eglise de Genève, où l'historien publie des lois somptuaires qu'il antidate de plus de soixante ans 5), M. de Vries a été amené par ses travaux à rassembler la série complète de ces lois dont les premières furent promulguées en 1558, et qui furent renouvelées en 1564, 1577, 1581 et 1609. Ce sont celles de 1609 que Gaberel fait contemporaines des ordonnances ecclésiastiques de 1541. Son erreur a trompé à son tour M. E. Doumergue dans son Jean Calvin. M. de Vries remarque à juste titre qu'il y aurait un grand intérêt à recueillir et à scruter de près toutes les éditions successives des lois somptuaires.

M. Letonnelier a communiqué à l'Académie florimontane d'Annecy un document relatif au Couvent de Sainte Claire. (6) La première partie du manuscrit est constitué

<sup>1)</sup> Liste des gouverneurs de Monthey; Annales valaisannes, IIe année (1918), nº 4, p. 93-100.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) G. Evard, Un coup d'œil sur le Locle, d'après le Journal de Jacob Ducommun (1755–1788); Musée neuchâtelois, N. S., VIe année (1919), nº 2, p. 72–80.

<sup>3)</sup> Alf. Chappuis, Les Bovet de Chine et la «montre chinoise»; Musée neuchâtelois, N. S., Ve année (1918), nº 6, p. 177–193.

<sup>4) †</sup> Jules Crosnier, Le village de Confignon et la chapelle des seigneurs: Nos Anciens et leurs Oeuvres, 18e année (1918), nº 1, p. 1–36.

<sup>&</sup>lt;sup>5)</sup> H. de Vries, Les lois somptuaires de la République de Genève au XVI<sup>e</sup> siècle; Indicateur d'histoire suisse, 49<sup>e</sup> année (1918), N. S., t. 16, p. 229–231.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup>) G. Letonnelier, Note sur un document relatif aux Clarisses d'Annecy; Revue savoisienne, 60e année (1919), 1er trimestre, p. 8-9.

par le récit bien connu des maux qu'endurèrent les clarisses au cours de leur exode de Genève à Annecy. Cet écrit qu'il faut dater de 1644 est, selon toute apparence, directement inspiré du *Levain du Calvinisme* de Jeanne de Jussie.

M. O. Karmin se spécialise dans la publication de pièces touchant l'histoire ecclésiastique de Genève au XIXe siècle. Il imprime aujourd'hui une lettre du P. Girard au premier syndic Schmidtmeyer. 1) Cette lettre est intéressante: on y voit l'esprit conciliant qui animait aussi bien le gouvernement genevois que l'évêché de Lausanne. Il faut louer le soin que M. Karmin apporte toujours dans l'introduction et l'annotation des pièces isolées ou assemblées qu'il édite.

# Archéologie.

Les fouilles occasionnées par des démolitions ont fait découvrir à Genève, en 1917, trois monuments romains du IIIe siècle. Ce sont un milliaire érigé sous Héliogabale et deux cippes funéraires: celui de Seuva Verecunda et celui d'Aurelius Valens. M. Cartier en a ingénieusement complété les inscriptions endommagées, il en établit à peu près l'histoire et les situe dans leur lieu ou dans leur époque. <sup>2</sup>)

M. Cart énumère les résultats obtenus par l'association «Pro Aventico» au cours des fouilles de ces dernières années: des dédicaces, l'une à Mercure, l'autre à Septime Sévère, une troisième à la déesse celtique Anextiomara. (Ces deux dernières avaient déjà fait l'objet d'un commentaire de M. Cart en 1915; il y revient, car de nouvelles interprétations lui ont été suggérées depuis lors. Il reproduit encore une dédicace de P. Graccius Paternus, qui pourrait être le parrain de la ville de Payerne.

### Histoire de l'art.

Mme. Boissonas-Baylon fait en même temps l'histoire d'une famille et celle d'une industrie<sup>4</sup>); une famille: les Baylon. qui, venus en pays romand après la révocation de l'édit de Nantes, y fondèrent une véritable dynastie; une industrie: la faïencerie exercée et perfectionnée par les Baylon, à Lausanne, à Nyon et à Carouge, de 1685 à 1878. Mme. Boissonas a mis à contribution aussi bien les fonds des Etats de Genève et de Vaud que les archives privées dont elle disposait; on ne saurait donc rien émettre de plus complet que ce qu'elle présente au public.

## Biographie. — Généalogie.

La rédaction des Annales fribourgeoises donne la traduction d'un article de feu Alph. Rivier, paru en allemand dans l'Indicateur d'histoire suisse en 1874 (p. 9–13). Il eût été bon de mettre les lecteurs au courant de cette provenance. M. Rivier se contentait d'indiquer quelle monographie plus développée mériterait la personnalité de l'humaniste Christophe de Molin<sup>5</sup>). Bonivard, Simon Goulart fournissent sur celui-

¹) O. Karmin, Une lettre inédite du P. Girard au premier syndic Schmidtmeyer de Genève au sujet des démêlés entre le gouvernement et les curés genevois; Annales fribourgeoises, VIe année (1918), nº 6, p. 191–195.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) A. Cartier, Inscriptions romaines trouvées à Genève en 1917; Indicateur d'aniquités suisses, N. S., t. XX, (1918), n° 3, p. 133–143.

<sup>3)</sup> W. Cart, Encore des inscriptions d'Avenches; id., t. XXI, (1919), nº 1, p. 9-18.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>) Mme. Boissonas-Baylon, Faïenceries et faïenciers de Lausanne, Nyon et Carouge; Nos Anciens et leurs Oeuvres, XVIIIe année (1918), nos 3 et 4, p. 55 a 112.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>) † Alph. Rivier, Une humaniste fribourgeois, Christophorus Myläus, Christophe de Molin, † 1570; Annales fribourgeoises, VIe année (1918), No. 6, p. 227–232.

ci les premiers renseignements, mais on en trouverait ailleurs, et tout d'abord dans les œuvres de Christophe de Molin lui-même, dont l'une seulement n'est point complètement oubliée.

Les relations de Voltaire avec l'écrivain vaudois Jean Pierre de Crousaz font l'objet d'une notice de M. Eug. Ritter 1). Il cite des fragments de correspondance où le premier fait mention de Crousaz, et deux lettres adressées à celui-ci personnellement par Voltaire. Parlant à ses amis, Voltaire peu indulgent, appelle Crousaz «le philosophe le moins philosophe et le bavard le plus bavard». Mais lui écrivant à lui-même, il le charge de compliments et de protestations d'amitié. M. Ritter se refuse pourtant à nommer cela duplicité, et il explique par quelles subtilités psychologiques Voltaire pouvait être conduit à dire la vérité de deux façons si opposées.

A travers le fouillis des actes des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, M. P. Aebischer suit la trace de quelques familles qui — pour le désespoir des généalogistes — changèrent, durant cette période, une ou plusieurs fois de nom²). Ainsi le nom bullois de Glasson disparaît, puis il est repris par les membres d'une famille alliée, les Gilliard, qui abandonnent complètement le leur. M. Aebischer a aussi examiné le cas des Henno-Jacky-Glasson, et le prochain fascicule des Annales fribourgeoises nous donnera la suite de cet article où nous trouverons les cas Judet-Barbey-du Verdel et Dou Borjat-Pillivuyt-Cugniet.

Dans les Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg, MM. P. de Zurich et Max. Reymond avaient produit en même temps deux travaux portant sur la même époque. Nous les avions alors signalés en y relevant certaine divergence 3). L'opinion des deux historiens ne diffère pas seulement sur ce point. M. Reymond contredit aujourd'hui son collègue à propos de la famille de Montenach et d'un personnage de ce nom: Niklaus de Montenach<sup>4</sup>). Voici la phrase incriminée: «Ce Nikolaus von Montenach, dit M. de Zurich, était, ou bien un membre de la famille noble de Montagny, ou bien un paysan d'Obermontenach, et non pas un membre de la famille de Montenach qui n'apparaît que beaucoup plus tard et est originaire de la Broye.» M. Reymond condamne ici «deux erreurs et une inexactitude». 1º Il identifie Nikolaus von Montenach qui est un personnage connu, fils d'un Mermet de Montagny bourgeois de Fribourg. 2º Il prouve que l'on peut faire sans lacune remonter l'ascendance des Montenach jusqu'en 1370 à un Johannod de Montagny, possessioné à Payerne et non dans la Broye. 3º Recherchant s'il existe des rapports entre les dynastes de Montagny et la famille actuelle de Montenach, M. Reymond asssure que l'on ne peut sans légèreté (d'après les documents connus jusqu'ici) donner à cette question une réponse négative. Sur ce dernier point, cependant, nous croyons savoir que ses arguments ne sont point sans réplique et que certaines pièces conservées aux Archives cantonales de Fribourg en permettraient la réfutation.

# Héraldique.

Les archives du château de Blonay renferment un gonfanon du XIVe siècle dont on n'a pu expliquer la composition<sup>5</sup>). Il porte écartelées de gueules à la croix d'argent

<sup>1)</sup> E. Ritter, Voltaire et J.-P. de Crousaz; Revue historique vaudoise, 27e année (1919), 1e livr., p. 1-6.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) Paul Aebischer, Quelques cas de changements de noms de famille; Annales fribourgeoises, VIIe année (1919), p. 39-48.

<sup>3)</sup> Cf., Revue des publications; Indicateur d'histoire suisse, 1918, No. 4, p. 254.

<sup>4)</sup> Max Reymond, De l'origine de la famille de Montenach; Annales fribourgeoises, VIe année (1918), No. 6, p. 185-190.

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup>) Un gonfanon aux armes de Blonay du XIVe siècle; Archives héraldiques suisses, (1918), No. 4, p. 172–173.

et les armes des Blonay. Doit-on voir dans les premières l'écu de Savoie, comme il paraît évident? et dans ce cas, pourquoi est-il uni au lion de Blonay? Aucune alliance entre les deux maisons n'est connue avant le XIVe siècle. Une investigation minutieuse dans les papiers de la famille doit apporter sa solution à ce problème.

Les archives de Champagne ont récemment révélé un incident curieux qui se passait en 1788. Deux députés de cette commune font annuler et détruire par le bailli de Steiger, un sceau qui porte la devise: «commune de Champagne» accompagnant un écu d'azur chargé de trois champignons d'or. Ce sceau a été fabriqué, disent-ils, à leur insu, et sans la permission de la communauté. Un correspondant de la *Revue vaudoise* joint, au texte de ce jugement un commentaire 1); il croit deviner dans cet essai d'introduction d'un sceau champagnol, une «velléité d'indépendance» née chez certains membres de la communauté envers la Seigneurie de Berne.

M. F.-R. Campiche revient à cette affaire <sup>2</sup>). Il ne pense pas qu'il y ait eu làdedans aucune velléité d'indépendance, mais qu'un graveur inconnu exécuta un sceau de sa composition et le fit parvenir aux députés de Champagne. Impossible, faute de preuve, de rien décider en cette matière; la supposition de M. L. ne nous paraît pas cependant mal fondée, il l'avance avec une prudence suffisante; M. Campiche ne semble pas avoir tout à fait saisi sa pensée et, à notre avis, ce serait lui plutôt qui se presserait un peu trop à condamner son jugement.

Citons les noms des familles anoblies aux XVIIIe et XIXe siècles dont M. H. Deonna publie les diplômes: Céard, Girard dit Guerre, de la Rue, Richter, Dutruy, Roger, de Lessert<sup>3</sup>)

Genève.

Hélène Naef-Revilliod.

<sup>1)</sup> L., Armoiries de Communes vaudoises; Revue historique vaudoise, 27e année (1919), 1er livr., p. 30–32.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>) F.-R. Campiche, A propos d'armoiries; Revue historique vaudoise, 27e année (1919), 3e livr. p. 93-94.

<sup>3)</sup> H. Deonna, Lettres de noblesse et d'armoiries genevoises: Archives héraldiques suisses, (1918), No. 4, p. 180–185.